L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

68e ANNEE (7e SÉRIE)
N° 50. — 11 DEC. 1958

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I Le nombre des papes. — II. Balthasar Cossa, le faux Jean XXIII. — III. Dans la série des Jean, deux lacunes. — IV. Que savons-nous des Comètes ? — V. La langue indo-européenne. — VI. La péréquation des prêtres en France. — VII. Napoléon, cet Inconnu. — VIII. Les défenseurs de Napoléon en Grande-Bretagne. — IX. Le Centenaire de Ravignan. — X. Sacres d'évêques en Chine. — XI. Encore un mot à propos la mort de Clément XIV.

I

Le nombre des papes

Au cours des semaines que nous avons vécues, lors de la mort du pape Pie XII, du Conclave et de l'élection de S.S. Jean XXIII, nous avons entendu à maintes reprises indiquer le nombre des papes. Mais ce nombre était étonnamment variable. Tantôt on nous disait que Pie XII était le 262e pape, tantôt, le 266e ou le 268e. Qu'en est-il en fait ? Il ne faut pas croire que la réponse soit très facile, comme on va le voir.

Qu'il me soit permis de dire qu'il y a plus de trente ans que je me suis personnellement attaché à la question. J'ai publié au moins trois listes des papes ; je ne retiendrai que les deux dernières. De celles-ci, la plus ancienne date de 1934 et fut insérée dans le volume considérable intitulé « *Tu es Petrus* », *Encyclopédie populaire de la Papauté*, (Paris, Bloud et Gay). Le pape d'alors était Pie XI. Et selon mes calculs, il était le *253e pape*, ce qui diffère sensiblement des chiffres donnés plus haut. Pie XII aurait été le 254e et Jean XXIII, dans cette liste, aurait le n° 255. Une note placée à la fin de mon étude disait ce qui suit :

Cette liste diffère de celle qui a été publiée dans *Ecclesia* et dans l'*Almanach catholique français* de 1926, par la suppression de quatre papes donnés alors comme douteux : Christophe, Léon VIII, Silvestre III et Grégoire VI. Elle diffère également de celle qui est donnée dans l'*Annuario pontificio* (d'après la série iconographique de Saint-Paul-hors-les-Murs), par les noms suivants : En moins *Anaclet* (identifié par nous à saint Clet, troisième pape) ; *Félix II* (qui fut sûrement un antipape, au temps du pape Libère, en exil) ; *Etienne II*, qui ne survécut que quatre jours à son élection, ne fut pas consacré et ne fut pas compté par les contemporains comme pape, si bien qu'il fut remplacé par un autre qui prit le nom d'Etienne II, lui aussi (752-757) et qui vint en France, auprès de Pépin le Bref ; *Donus II*, situé entre Benoît VI et Benoît VII, en 974, mais qui n'a jamais exister et dont le nom est dû à une erreur de copiste ; enfin *Alexandre V* et *Jean XXIII* (dont nous reparlerons dans la section suivante et qui sont sûrement des antipapes).

Ma liste différait fort peu de celle qui avait été donnée dans l'*Annuario pontificio* des années 1904 et 1905, et qui était due au savant P. Ehrlé, devenu cardinal peu après. Cependant cette liste Ehrlé, reproduite par le P. Creusen, dans *Tabulæ fontium traditionis christianæ* (Fribourg, 1911) comptait en plus de la mienne cet Etienne II, dont il a été parlé plus haut, et que nous rejetons parce qu'étant mort quatre jours après son élection, *il n'avait pas été sacré évêque*. En outre la liste Ehrlé-Creusen comptait trois fois *Benoît IX*, dont le pontificat, très mouvementé et peu édifiant, fut en effet deux fois interrompu, dans des circonstances restées obscures, dont nous dirons un mot.

La liste des papes que j'avais donnée en 1934 fut reprise dans « *Ecclesia* », *Encyclopédie populaire des Connaissances religieuses*, en 1948 (Paris, Bloud et Gay). Pie XII y portait donc le n° 254.

Depuis ce temps, l'*Enciclopedia cattolica*, dans son tome IX (1952), a publié une liste des papes, qui a été établie par le savant historien de la S. C. des Rites, Mgr Pietro Frutaz.

Sa liste diffère de la mienne en deux points. Il compte, après le pape Formose (891-86) un *Boniface VI*, que j'ai peine à admettre, on va voir pourquoi, et après Benoît IX, un *Grégoire VI*, qui me paraît quelque peu douteux, mais que finalement je pourrais concéder. Parlons donc de l'un et de l'autre.

Boniface VI ne nous est connu que par un texte du Concile romain de 898 ; et il y est dit que son élection était due à un tumulte factieux, causé par l'opposition du parti de Lambert de Spolète au parti d'Arnoulf, roi de Germanie. Election douteuse donc. De plus, ce Boniface avait été deux fois dégradé, d'abord comme sous-diacre, puis comme prêtre. Il n'était donc pas éligible. Enfin, il mourut 15 jours après son élection. Pour toutes ces raisons, je crois qu'on devrait l'éliminer de la liste des papes. Rappelons que cela se passait dans des circonstances très troublées.

Le pape Formose (que les Corses revendiquent comme un compatriote né à Saint-Pierre de Venaco non loin de Corté, mais qui naquit peut-être à Rome au sein d'une colonie d'émigrés corses) avait eu une carrière très agitée, avant d'être pape et pendant qu'il l'était. On ne le laissa même pas en paix après sa mort, car Etienne VI, qui prit la place de ce Boniface VI que nous repoussons de la liste papale, fit exhumer Formose, pour lui

faire son procès, obtenir sa condamnation, l'annulation de son élection papale et de tous les actes qu'il avait accomplis, y compris ses ordinations, ce qui devait poser aux théologiens le problème des « *réordinations* ». Il est vrai que, dans la suite, la sentence injuste de ce Concile fut annulée à son tour et Formose, dont les restes avaient été jetés au Tibre, réhabilité. Les passions étaient vives alors, même chez ceux qui n'étaient pas Corses !

Le cas de Grégoire VI est un peu différent. Il se nommait Jean Gratien et il était archiprêtre de Saint-Jean-devant-la-Porte-latine. C'était un homme très digne, qui comptait parmi ses disciples et admirateurs Hildebrand, le futur pape saint Grégoire VII. Mais il lui arriva une chose bien singulière. Rome avait alors comme pape ce Benoît IX, dont on peut dire qu'il ne possédait à peu près aucune des qualités que l'on désire chez un pape. A deux reprises, il avait exercé le pouvoir pontifical dans les conditions les plus lamentables. Jean Gratien résolut d'en débarrasser l'Eglise. Connaissant l'homme, il lui proposa hardiment de lui *acheter la tiare* pour une somme rondelette. Benoît IX accepta. Jean Gratien se fit alors élire régulièrement. Il fut élu unanimement (par le clergé et par le peuple selon l'usage d'alors) ; son élection fut saluée avec enthousiasme par un homme aussi éclairé que saint Pierre Damien ; il fut reconnu comme pape par le roi de France, et même, au début, par le roi de Germanie, Henri III. Mais celui-ci, en apprenant que Grégoire VI avait en somme acheté la tiare, soumit son cas au Concile de Sutri, en décembre 1046, alors que Grégoire VI régissait l'Eglise depuis 18 mois. Le Concile reconnut que Grégoire VI était personnellement très digne, mais qu'il avait acquis le pontificat par simonie. Son élection fut donc déclarée nulle. Grégoire VI partit pour l'exil, accompagné de son fidèle chapelain, Hildebrand. Il mourut peu après à Cologne, où il était relégué.

Il faut laisser aux canonistes le soin de dire si l'acte simoniaque indubitable rendait réellement nulle son élection, ou seulement illicite mais non pas invalide, à moins qu'elle ne fût excusée par ses louables intentions. Je pencherais actuellement pour cette dernière opinion, car ce ne fut que sous Jules II — lequel se souvenait de l'élection suspecte d'Alexandre VI — que la sentence, selon laquelle la simonie rend l'élection invalide, fut promulguée. En définitive, si l'on accepte Grégoire VI, S. S. Jean XXIII serait le 256^{e} pape.

II

Balthasar Cossa, le faux Jean XXIII

La radio et la presse ont parlé également d'un autre Jean XXIII, et l'on s'est demandé un instant : pourquoi Jean XXIII, actuellement, et non pas Jean XXIV ?

Ici, la réponse est relativement simple. Tout s'explique par l'histoire du Grand Schisme, qui éclata en 1378 et ne se termina que par l'élection de Martin V, en 1417, au Concile de Constance.

On se souvient des causes du Grand Schisme. La papauté avait abandonné Rome en 1305, et s'était installée en Avignon. Là notamment avait brillé Jean XXII, né Jacques d'Ossa ou d'Euze, élu à Lyon en 1316 et mort en Avignon le 4 décembre 1334.

Les réclamations d'un grand nombre de fidèles, et les saintes remontrances de sainte Catherine de Sienne avaient finalement ramené Grégoire XI, le dernier pape français, d'Avignon à Rome. Il y était mort le 27 mars 1378. Autour du Conclave, l'émeute gronda : « *Nous voulons un Romain ou au moins un Italien* », clamait la foule. Le 8 avril 1378, les cardinaux élisaient Barthélemy Prignano, archevêque de Bari, le dernier pape élu qui ne fût pas cardinal. Il prit le nom d'Urbain VI. Parmi les cardinaux les plus empressés à lui rendre hommage, se trouvaient Robert de Genève et Pierre de Lune qui allaient, l'un et l'autre, devenir antipapes en Avignon.

L'élection d'Urbain VI était incontestablement valide. Les cardinaux n'avaient à ce sujet aucun doute. Ils la reconnaissaient si bien qu'ils sollicitaient à qui mieux mieux les faveurs du nouveau pape. Urbain VI était un homme austère et rude. Son élection au pontificat semble lui être apparue comme un appel de Dieu à opérer des réformes urgentes dans l'Eglise. Mais il eut le tort de se montrer impérieux et précipité. Au bout de très peu de temps, il avait fait des mécontents autour de lui. Les cardinaux quittèrent Rome sous des prétextes divers, se réunirent à Anagni, et là, le 2 août 1378, c'est-à-dire près de 4 mois après l'élection d'Urbain VI, lancèrent une proclamation déclarant cette élection nulle comme accomplie sous la pression d'une émeute populaire. Le roi de France encourageait les opposants. Le pape annonça qu'il allait combler les vides du Sacré-Collège par une promotion massive de 29 cardinaux. Les opposants ripostèrent en se réunissant en conclave, à Fondi, au nombre de 13. Et le 20 septembre, cette assemblée frauduleuse élisait Robert de Genève qui prit le nom de Clément VII. Se sentant incapable de supplanter Urbain VI en Italie, Clément VII vint s'établir en Avignon, où la curie pontificale trouvait un établissement tout prêt à la recevoir. On avait donc deux papes, l'un à Rome, reconnu par l'Empire, l'Angleterre, l'Irlande, la Flandre, l'Italie du nord, Florence et Milan, — l'autre en Avignon, soutenu par la France, l'Ecosse, la Castille, le Portugal, la Savoie, l'Aragon, la Navarre, le royaume de Naples.

Naturellement, c'était la politique et nullement la théologie ni le droit canonique, qui avait dicté les choix.

Au bout de très peu de temps, toutefois, la théologie et le droit canonique se firent entendre. Avoir deux papes, c'était intolérable : il fallait sortir de l'impasse. Mais tous les essais tentés en ce sens furent vains. Les deux papes ne voulaient ni démissionner — *via cessionis,* — ni s'entendre sur un compromis, — *via compromissi.* Quant à l'appel aux armes — *via facti,* — ou à la diplomatie, — *via reductionis intrusi,* — il ne produisait pas de meilleurs résultats. Finalement, on estima qu'il ne restait plus que l'appel au *Concile général* — *via Concilii* — pour tirer l'Eglise de son infortune. Mais le très grave inconvénient de la *via*

Concilii était qu'il fallait admettre : 1° qu'un Concile général pouvait se réunir sans l'assentiment du pape, — et 2° que le Concile général, même réuni sans le pape, était supérieur au pape. Cette théorie allait troubler l'Eglise durant de longues années et avoir des prolongements jusqu'à la proclamation de l'infaillibilité pontificale, en 1870.

L'agitation qui se développait au sein de l'Eglise aboutit à la réunion du Concile de Pise, en 1409. Ce concile auquel aucun des deux papes n'avait donné son assentiment, n'hésita pas cependant à se considérer comme *œcuménique,* — ce qui était canoniquement faux — et supérieur aux deux papes, qu'il déposa, comme étant *hérétiques* et *schismatiques.* Après quoi, le Concile en élut un autre qui prit le nom d'Alexandre V. Mais les deux papes antérieurs ne renoncèrent pas pour autant à leur titre, ce qui fit qu'on eut trois papes au lieu de deux !

Et c'est à l'occasion de ce troisième pape qu'il nous faut introduire un personnage important, qui se nommait Balthasar Cossa.

Il était de noble famille napolitaine, devint très ami du cardinal Pietro Tomacelli, qui fut élu pape à Rome, en 1389. Cossa qui était son camérier, fit fortune par des moyens équivoques, et fut néanmoins nommé cardinal du titre de Saint-Eustache, le 27 février 1402. Il fut l'un des plus influents organisateurs du faux concile œcuménique de Pise, et le principal électeur d'Alexandre V, qu'il réussit à installer à Bologne. Mais à peine arrivé, Alexandre V y mourait. Les cardinaux de son obédience lui donnèrent donc un successeur, en la personne de Balthasar Cossa, élu à Bologne le 27 mai 1410. Ce fut lui qui prit le nom de Jean XXIII.

Ses premiers succès, sous ce nom, n'empêchaient pas l'Eglise de gémir d'avoir trois papes. Cédant aux instances de l'empereur Sigismond, Jean XXIII consentit à convoquer le Concile de Constance, en 1414. Il espérait bien y faire prévaloir ses droits sur ceux de Grégoire XII (le pape de Rome, le seul vrai pape, à nos yeux) et de Benoît XIII, le pape d'Avignon. Mais quand il s'aperçut que l'opinion du concile ne lui était pas favorable, il profita d'un grand tournoi qui était donné dans la ville, pour s'enfuir, le 20 mars 1415. Toutefois Sigismond, furieux, obtint que le concile continuât. Jean XXIII fut cité à comparaître. Après avoir fui d'une ville à une autre, il finit par se rendre, fut mis en prison, et déposé, le 29 juin 1415, comme « simoniaque, dissipateur des biens de l'Eglise, administrateur infidèle de l'Eglise, tant au spirituel qu'au temporel ». Il accepta cette sentence, sans opposition. On le garda en résidence surveillée.

Un nouveau pape fut élu, mettant fin au schisme, le 11 novembre 1417, et prit le nom de Martin V ; Cossa en reconnu la légitimité en 1418. Martin V, en guise de fiche de consolation, le nomma cardinal-évêque de Tusculum, en 1419. Balthasar Cossa, le faux Jean XXIII, mourut à Florence, le 22 novembre 1419, et fut enseveli au baptistère de cette ville. Un monument lui fut élevé sur ordre de Cosme de Médicis, par les artistes Michelozzo et Donatello.

En prenant le nom de Jean XXIII, notre nouveau pape a donc refoulé dans la coulisse des antipapes ce Jean XXIII de l'obédience de Pise. Ce n'est que justice, car les deux papes d'Avignon, Clément VII et Benoît XIII n'ont jamais été reconnus comme légitimes et leurs noms ont été repris, dans la suite, par les papes romains. Par conte, ce fut une erreur grave, de la part du pape Borgia, élu le 11 août 1492, de prendre le nom d'Alexandre VI, qu'il rendit tristement célèbre, alors qu'il aurait dû reprendre le nom d'Alexandre V, puisque celui de Pise était sûrement un antipape. En prenant le nom de Jean XXIII, le cardinal Roncalli, grand historien lui-même, a condamné implicement l'erreur d'Alexandre VI. Notre Saint Père le Pape est donc bien Jean XXIII. Balthasar Cossa ne fut qu'un faux Jean XXIII.

III

La série des Jean contient deux lacunes

Si nous portons maintenant notre curiosité sur la série des papes qui ont porté le nom de Jean, nous y trouverons encore au moins deux choses assez étranges, comme on va le voir.

Le premier pape de ce nom, Jean I^{er}, était d'origine toscane. Il succéda au pape Hormisdas en août 523. Au nombre des personnes qu'il employa on compte ce Denys-le-Petit, qui supputa l'ère chrétienne. Ce pape fut envoyé par Théodoric, roi des Ostrogoths, à Constantinople, pour réclamer le retour *aux ariens* des églises qu'on leur avait enlevées — mission fort désagréable — il s'aquitta de sa tâche de telle façon qu'à son retour, Théodoric le fit jeter en prison où il mourut, à Ravenne, le 18 mai 526. Il est honoré comme saint, au 27 mai.

Jean II, qui régna du 2 novembre 532 au 8 mai 535, fut le premier pape de l'histoire à changer de nom, en devenant Souverain Pontife. Il s'appelait précédemment Mercurius. Sous son règne, les troupes de Justinien reprirent l'Italie aux Ostrogoths, et il put donner une solution à la querelle théopaschite (543).

Le règne de Jean III se déroula du 17 juillet 561 au 13 juillet 574. C'était un noble romain, qui organisa le culte aux Catacombes et résida lui-même quelque temps dans la catacombe de Saint-Prétextat.

Jean IV, dalmate d'origine, tint à Rome, en 640, un synode qui attesta l'orthodoxie si discutée du pape Honorius dans l'affaire monothélite. Il régna du 24 décembre 640 au 12 octobre 642.

Jean V était un Syrien et fut un pape instruit, bon et ferme, qui obtint la soumission des évêques de Sardaigne, en difficultés avec le Saint-Siège. Il régna du 23 juillet 685 au 2 août 686.

Jean VI (30 octobre 701 - 11 janvier 705), était d'origine grecque. Ce fut lui qui accueillit à Rome saint Wilfrid, chassé d'Angleterre (704).

Son successeur immédiat, Grec également, fut Jean VII (1^{er} mars 705 - 18 octobre 707). C'était un homme très cultivé, ami des arts, d'esprit généreux ; il embellit les basiliques romaines.

Jean VIII (14 déc. 872 - 16 déc. 882) était fils du romain Gundo. Il fut un pape énergique,

en un temps troublé et difficile. Un complot, auquel était mêlé le futur pape Formose, l'obligea à se réfugier en France, où il tint le concile de Troyes (878) et couronna roi Louis le Bègue. De retour à Rome, il eut à combattre les Sarrasins. Ce fut lui qui encouragea les saintes missions de Cyrille et Méthode et autorisa leur liturgie en langue slave. Il eut maille à partir avec Photius de Constantinopie. On croit qu'il mourut empoisonné.

Jean IX était fils du Romain Mamaolus et fut élu avec l'appui du parti de Lambert de Spolète. La question qui agitait le plus violemment l'opinion dans Rome était celle de Formose, dont nous avons dit qu'on l'avait exhumé et condamné au « Concile du Cadavre ». Jean IX s'efforça de calmer les esprits et il maintint la réhabilitation de Formose déjà proclamée par Théodore, son prédécesseur.

Jean X (mars 914 - mai 928) avait été évêque de Bologne, puis archevêque de Ravenne. Il fut accusé, non sans exagération, de tous les vices. Ayant irrité la trop célèbre comtesse Marosie, il fut jeté en prison et y mourut, peut-être assassiné.

N'oublions pas que nous sommes dans ce triste x^e^ siècle, que l'histoire a surnommé le « Siècle de fer ». Nous allons en voir bien d'autres. Les papes du nom de Jean sont nombreux, en effet, en ce siècle-là.

Jean XI (mars 931 - déc. 935) était fils de cette fameuse Marosie. Il laissa tout le pouvoir à sa mère et lui conféra le nom de « patrice ». Mais un de ses frères, Albéric II, chassa de Rome Hugues de Provence, troisième époux de Marosie. Puis il jeta en prison le pape et Marosie elle-même. Ce ne fut qu'à cette condition que l'ordre — très relatif — put être rétabli au moins pour un temps.

Jean XII (16 décembre 955 - 14 mai 964) est regardé comme l'un des papes les plus regrettables de l'histoire. Il se nommait Octavien et son père était cet Albéric II, dont nous venons de rappeler les hauts faits, à propos de Jean XI. Il n'avait que 18 ans, lorsqu'il fut élu pape. Bien qu'il semble, croit-on actuellement, avoir été très calomnié, il eut très peu l'esprit de sa noble fonction. Resté mondain, il aimait la chasse et les fêtes. Ce fut lui qui appela à Rome, en 961, le roi de Germanie Othon-le-Grand, le couronna empereur le 2 février 962, fondant ainsi le « Saint Empire romain germanique ». Mais dans la suite, il complota contre Othon, fut cité par lui devant le synode de Rome du 6 novembre 963, fut déposé par contumace, remplacé par un antipape, Léon VIII, qu'il réussit à expulser, après le départ d'Othon. Il se vengea cruellement de ses ennemis mais, heureusement pour lui, il mourut avant un retour offensif d'Othon.

Quand celui-ci réapparut, ce fut pour renverser Benoît V, élu contre sa volonté, mais que nous considérons quand même comme pape légitime, et pour faire nommer pape Jean XIII (1^er^ octobre 965 - 5 septembre 972), qu'il soutint contre les Romains révoltés. Jean XIII couronna Othon II, le 25 décembre 967 et bénit son mariage avec la princesse byzantine, Théophano, le 14 avril 972, ce qui semble indiquer chez lui un certain sens politique.

Jean XIV, antérieurement Pietro Cenepanova, évêque de Pavie, avait assisté Othon I^er^ à son lit de mort. Il fut un pape zélé et digne, mais il ne put tenir devant l'antipape Franco (Boniface VII) appuyé par l'or de Byzance. On le jeta au Château Saint-Ange où il mourut de faim.

Et ici se produit une lacune étrange — la première. Le règne de Jean XIV paraît avoir été dédoublé, selon Mgr Mercati (*Annuario Pontificio*, 1950, p. 14), en sorte que l'on compta comme Jean XV un pape qui n'a jamais existé. Le successeur immédiat de Jean XIV fut donc appelé Jean XVI, alors qu'il aurait dû être compté comme Jean XV. Ce Jean XVI (août 985 - mars 996) fut, du reste, un pape vertueux et instruit, bien qu'un peu trop attaché aux intérêts de sa famille. Ce fut lui qui fit la première *canonisation* en règle, celle de saint Ulrich, en 993.

Jean XVII (13 juin - 6 novembre 1003), avait été marié avant son élection, et il eut trois fils dans les Ordres. Il fut contrecarré par les féodaux, Crescentius III surtout, fils de Crescentius II qui avait déjà mis en tutelle Jean XVI.

Jean XVIII (25 décembre 1003 - juillet 1009) rétablit les relations quelque peu relâchées entre Latins et Grecs.

Jean XIX (25 juin 1024 - 6 décembre 1032) était le frère du pape précédent, Benoît VIII, unique exemple de deux frères papes. Ce fut lui qui couronna empereur, en 1027, Conrad II. Ce fut lui aussi qui concéda la première *indulgence générale*, sous condition d'une aumône, ce qui devait avoir, bien plus tard, de terribles conséquences.

Dans la série des Jean, il se produit alors une seconde lacune. Il n'existe pas de Jean XX. Pourquoi ? probablement parce qu'on a compté comme pape légitime un Jean XVI, qui avait régné de 997 à 998, mais en opposition au pape légitime Grégoire V. Il avait, du reste, été renversé, et on lui avait crevé les yeux. Il ne devait mourir que vers 1013, quinze ans après sa chute du trône pontifical. Ceux qui le comptèrent comme pape authentique provoquèrent donc un second décalage, dans la numérotation des Jean. Et lorsque Pierre de Julien, Portugais distingué, fut élu pape le 8 septembre 1276 et prit le nom de Jean, on l'appela Jean XXI, alors qu'il n'était que Jean XIX !

Enfin, Jean XXII (7 août 1316 - 4 décembre 1334) fut un très grand pape, instruit, zélé, et remarquable administrateur. Il se nommait Jacques d'Euze ou d'Ossa et était né à Cahors en 1249. Ne pouvant se rendre à Rome, très agitée par les factions, il s'établit à l'évêché d'Avignon. Il eut beaucoup à lutter contre les *Fraticelles,* qui trouvèrent un appui auprès de Louis de Bavière, candidat à l'Empire repoussé par le pape. On lui opposa l'antipape Pierre de Corbara, mais il réussit à maintenir les droits et l'autorité de la papauté contre les erreurs césaropapistes de Marsile de Padoue, l'auteur du *Defensor pacis,* contre celles des Fraticelles au sujet de la pauvreté, enfin contre celles de Pierre Olivi et de Maître Eckhart.

En somme, si nous tenons compte des deux erreurs certaines commises, en des temps obscurs et troublés, dans la liste des Jean, notre pontife actuel devrait être Jean XXI seulement et non

XXIII. Mais ce qui est acquis est acquis. L'usage est établi. Les érudits seuls auraient leur mot à dire en cette affaire de numérotation, très secondaire du reste.

IV

Que savons-nous des Comètes ?

Sous le titre : *Les Queues des Comètes* deux savants allemands, Ludwig F. Biermann et Rhea Lüst, tous deux professeurs à l'Institut d'Astrophysique Max Planck, récemment transféré de Göttingue à Munich, nous livrent, dans *Scientific American* d'octobre 1958, les résultats de leurs recherches sur les causes de la formation des longues queues dans les comètes.

On pensait jusqu'à présent que les queues étaient rejetées à l'arrière du noyau par la pression de la lumière solaire, et l'on en donnait comme raison que ces queues sont toujours à l'arrière de la direction de la lumière du soleil.. Les auteurs de l'article pensent qu'il y a en outre, au moins dans beaucoup de cas, l'action d'un courant violent de particules chargées d'électricité. Et cela leur fournit l'occasion de nous dire où en est actuellement la science des comètes.

A la différence des planètes qui, dans le système solaire, se meuvent avec une régularité impeccable, les comètes apparaissent et disparaissent sans qu'on puisse avec certitude prévoir leurs mouvements. C'est pour cette raison qu'on a toujours vu en elles un certain mystère, un signe, le plus souvent fâcheux : — guerre ou peste. La longue queue de ces astres errants dont le nom signifie : *chevelues*, ajoute à l'impression qu'elles font sur les humains.

Que savons-nous d'elles ?

En premier lieu, toutes les comètes qui nous apparaissent font partie du système solaire, en ce sens qu'aucune ne vient des autres étoiles, bien que plusieurs d'entre elles puissent aller se perdre dans l'espace stellaire et ne plus revenir chez nous. D'après les astronomes Hollandais Jan H. Oort et J. J. van Woerkom, le nombre des comètes serait énorme —. dans les 100 milliards peut-être. Elles forment un vaste nuage situé à la distance de 50.000 à 100.000 unités astronomiques. — On appelle unité astronomique la distance de la Terre au Soleil, soit environ 150 millions de km. Les comètes situées dans ce nuage tournent autour du soleil, en un circuit qui doit prendre des millions d'années. Mais il arrive que la gravitation attractive d'un astre de passage trouble la circulation d'une comète, la détache du nuage et la fasse passer plus près du soleil. Nous pouvons alors la voir, soit à l'œil nu, soit le plus souvent, avec des lunettes seulement. L'attraction des plus grosses planètes, telles que Jupiter et Saturne, peut en outre agir sur les comètes pour leur faire accomplir un tour complet autour du soleil, en un petit nombre d'années. D'autres fois, l'orbite peut se transformer en hyperbole, auquel cas la comète s'échappera hors du système solaire.

La comète elle-même est un agrégat de corps solides, retenus ensemble par leur attraction. Ces agrégats constituent un noyau qui mesure de un à 50 milles (1 km 600 à 80 km) de diamètre. Selon Whipple, le noyau comporte uniquement des glaçons d'eau, de méthane et d'ammoniaque. Il existe cependant des éléments plus lourds en petite quantité, mélangés avec le reste. Quand la comète est loin du soleil, ses glaçons se conservent dans le froid absolu, mais ils se vaporisent quand elle approche des rayons solaires. Les gaz ainsi formés entourent le noyau d'une « chevelure » qui peut avoir de 10.000 à 100.000 milles de diamètre. Et cette chevelure s'étend en forme de queue, atteignant jusqu'à 100 millions de milles — le mille étant un peu supérieur à 1.600 mètres.

Toutefois, la queue ne se forme pas toujours. Cette formation dépend de deux facteurs : 1° la composition chimique de la comète ; 2° la proximité du soleil. Ces queues sont donc très variables, non seulement de comète à comète, mais encore dans la même comète. On les a classées, sous ce rapport, en trois catégories : *Type I* : queue longue et droite, avec des filaments ou des nodosités. La spectroscopie démontre que ce genre de queue contient des molécules ionisées de carbone monoxyde, d'azote, de carbone dioxyde et d'hydrocarbure. — *Type II et III* : queue plus ou moins recourbée, et moins longue que dans le Type I. Ce genre de queue ne contient pas de molécules ionisées et probablement seulement des gaz mêlés de poussières astrales. Mais il arrive parfois que, dans la même comète, on remarque les deux genres de queue.

La queue d'une comète est toujours dans le sens opposé à la lumière solaire. De là à supposer que la lumière solaire agissait sur la formation de la queue, il n'y avait qu'un pas. Il reste certain que la pression de la lumière solaire a une action sur les queues des comètes, mais on croit actuellement qu'il existe, en outre, une force de répulsion qui rejette la matière constituant la queue dans le sens opposé au soleil. Pour le démontrer, les astronomes ont mesuré, au moyen de photographies faites à intervalles réguliers, la puissance d'accélération de la matière dans la queue, selon sa longueur et ses positions successives ; or cette accélération change selon la forme de la queue. Dans une comète du Type I, on constate une force de répulsion de 200 à 2.000 fois plus grande que la force attractive du soleil. Dans les comètes du Type II, la force répulsive n'est plus que deux fois égale à l'attraction solaire, ou lui est même simplement égale. Enfin, dans les comètes du Type III, la force répulsive est moindre que l'attraction solaire.

La force de pression de la lumière peut donc rendre compte de la formation des queues de comètes dans les Type III et II, mais nullement dans celles du Type I. Dans ce dernier cas, une force différente est nécessaire. Quelle est-elle ? Serait-ce la radiation ultra-violette en tant que distincte de la lumière solaire ? Certains l'ont pensé, en particulier Max Beyer, astrophysicien allemand. Mais nos deux auteurs estiment qu'il doit exister une autre cause.

Une explication consiste à faire appel aux émissions, de rayons cosmiques par le soleil, émissions qui sont en rapport direct avec les taches solaires. De fait, on a pu constater que le soleil

tournant en 27 jours sur lui-même, chaque fois qu'il nous présente la tache émetteuse, il se dégage — tous les 25 jours environ, en raison du décalage du mouvement de la terre pendant que le soleil achève ses 27 jours de révolution — une « tempête magnétique » sur notre planète, avec émission de corpuscules de radiation, qui voyagent à la vitesse de 1000 milles par seconde. On a donc essayé d'appliquer les mesures à l'accélération de la matière dans l'allongement des queues de comètes du Type I, et l'on a trouvé des variations s'étalant sur 26 jours et demi. Comme ce chiffre est en relation étroite avec la rotation du soleil en 27 jours, on est porté à croire que des courants de radiations corpusculaires, venant du soleil, par ses taches, agissent sur la comète et la forcent à s'allonger en queue plus ou moins étendue.

Les spécialistes, évidemment, ajoutent à notre sommaire exposé des détails techniques, dans lesquels nous ne saurions nous engager. Mais ces quelques notes suffisent, sans doute, à satisfaire la curiosité du plus grand nombre d'entre nous.

V

La langue indo-européenne

A la même revue et au même numéro, nous emprunterons une étude intéressante sur la *Langue indo-européenne,* parlée par nos ancêtres directs, il y a environ 5.000 ans, c'est-à-dire vers 3.000 avant notre ère.

L'article est de Paul Thieme, un des grands spécialistes actuels de la linguistique, né à Berlin en 1905, professeur de sanscrit et de philologie comparée à l'Université de Yale, en Amérique.

La première idée d'une langue indo-européenne naquit dès le XVI^e^ siècle, à la suite des opérations commerciales ouvertes avec l'Inde. En fait, ce fut seulement en 1585, près d'un siècle après le voyage de Vasco de Gama vers l'Inde, par le Cap de Bonne Espérance, que l'on eut quelque soupçon à ce sujet. Un négociant italien, nommé Filippo Sassetti, s'aperçut que les hommes les plus instruits dans l'Inde pouvaient parler et écrire une langue ancienne, au moins aussi vénérable que le latin et le grec. Sassetti nomma cette langue *Sanscruta,* d'où nous avons fait : le *sanscrit.* Et il y trouvait quelques points de ressemblance avec l'Italien de son pays. « Dieu » par exemple se disait *Deva,* assez proche de *Dio* en italien. Le mot « serpent », en italien *serpa,* était en sanscrit *sarpa.* Les nombres sept, huit, neuf, en sanscrit, se disent : *sapta, ashta, nova.* Et ces mots, disait notre voyageur, ressemblent beaucoup aux mots italiens : *sette, otto, nove.* A l'époque, Sassetti pensa que le sanscrit devait être très proche de la langue parlée, au paradis terrestre, par Adam et Eve. Dans la suite, les comparaisons se poursuivirent entre les langues européennes et le sanscrit. Un orientaliste, sir William Jones, haut employé de la Compagnie anglaise des Indes, établissait, en 1786, que, comparé au latin et au grec, le sanscrit « offrait d'étonnantes ressemblances, avec ces langues, aussi bien dans les racines des verbes que dans les formes de la grammaire ». Il concluait que sans doute cela pouvait venir du hasard, mais il estimait que quiconque y réfléchirait serait d'avis que ces langues devaient sortir d'une source commune. Il ajoutait que le gothique et le celtique pouvaient bien aussi se rattacher au sanscrit.

Les travaux de William Jones fournirent un point de départ à la linguistique moderne. On se jeta dans l'étude des « racines » donnant aux mots leurs formes dans les diverses langues, et aussi à l'examen des grammaires comparées. Un jeune savant Allemand, Franz Bopp, en 1816, publia un ouvrage sur les inflexions des verbes, dans un certain nombre de langues indo-européennes : sanscrit, persan, grec, latin, langues germaniques. Il ouvrait une voie dans laquelle les linguistes s'engagèrent avec empressement. Actuellement, la certitude de l'existence d'une langue initiale, appelée par nous *indo-européenne,* est acquise. Nous sommes en mesure de dresser un arbre généalogique sortant de la langue indo-européenne, et s'étendant actuellement à 81 langues différentes. Dans cet arbre, on distingue deux branches maîtresses : la branche orientale et la branche occidentale. Examinons sommairement ces deux branches.

Du côté oriental, on distingue le groupe *indien, qui comprend* cinq langues, — le groupe *iranique,* trois langues, — *slavonien,* huit langues, — *baltique,* trois langues. En tout, 19 langues dites de la branche orientale.

Dans la branche occidentale, nous distinguons le groupe *celtique,* contenant quatre langues, — les langues *romanes,* au nombre de quatre, sans compter deux langues mortes, — les langues *germaniques* de beaucoup les plus nombreuses, puisqu'elles sont onze, — les langues *grecques,* au nombre de quatre. En tout, vingt-trois langues de la branche occidentale.

Si nous additionnons, vingt-deux et dix-neuf, nous arrivons à 41. Et cependant, nous avons indiqué plus haut le chiffre de 81 langues dérivées de l'indo-européen. Mais il ne faut pas oublier un grand nombre actuel de *langues mortes.* Par exemple, un Italo-Celtique, dérivé immédiatement de la branche occidentale de l'indo-européen, a produit d'une part le Proto-Celtique, d'où sont sortis le gaélique, le cornouaillais, le breton, etc., d'autre part l'Italique, qui a donné naissance au Latin et à l'Osco-Ombrien, et, par le latin, au français, espagnol, italien, roumain.

Il serait intéressant de suivre ces descendances dans toutes leurs parties. Il est remarquable que l'article analysé par nous distingue l'Anglais américain de l'Anglais britannique, tous deux dérivés de l'Anglais tout court. De même, il distingue le Haut-allemand et le Bas-allemand. De ce dernier, il fait dériver le Flamand d'abord, puis le Hollandais. Parmi les langues grecques, il nomme l'Eolien, le Ionien, l'Arcadien et le Dorique.

Mais la partie la plus captivante de cette étude se trouve dans les constatations concernant les mœurs primitives des Indo-Européens et leur patrie initiale. Il serait trop long d'entrer ici dans tous les détails. Qu'il suffise de dire par exemple que les Indo-Européens avaient une civilisation *patriarcale* et non *matriarcale.* En effet, dans ces langues, il n'y avait de mots que pour les beaux-parents de l'épouse, et pas pour ceux de l'époux.

Cela prouve que l'épouse était soustraite à sa propre famille et entrait dans celle de son époux, où elle était en subordination évidente.

Pour le système de numérotation, le principe adopté, d'après le nombre des doigts des deux mains, était *décimal*. On trouve cependant des traces d'un système *duodécimal*, où l'on comptait par douzaines et non par dizaines. Il en est resté des traces, dans nos usages, jusqu'à nos jours. Les langues teutoniques ou germaniques distinguèrent longtemps la *centaine faible*, égale à 100, et la *centaine forte*, égale à 120, — une combinaison du système décimal et du système duodécimal.

Pour ce qui est du site primitif de la race indo-européenne, on a examiné de près les termes communs à toutes les langues dérivées. On n'y trouve pas les mots palmier, olivier, cyprès, vin, laurier. Donc il faut éliminer la Méditerranée et l'Asie, comme points de départ des migrations indo-européennes. Par contre, on peut reconstituer les termes indo-européens désignant les arbres suivants : hêtre, bouleau, tremble, chêne, vergne, frêne, sapin, if, saule. De tous ces noms, le plus suggestif est celui du *hêtre*. En effet, cet arbre ne pousse pas à l'est d'une ligne allant, en gros, de Königsberg — aujourd'hui, Kaliningrad — à Odessa. Les Indo-Européens primitifs ont donc vécu à l'ouest de cette ligne, sans toutefois, nous l'avons dit, descendre vers la Méditerranée, si ce n'est au cours de leurs migrations ultérieures.

Pour les noms d'animaux, nous ne trouvons, entre les langues dérivées, aucun nom commun à toutes, pour les animaux suivants : tigre, éléphant, chameau, lion, léopard. A l'inverse, nous avons un bestiaire commun comprenant le loup, l'ours, le lynx, l'aigle, le faucon, le hibou, la grue, la grive, l'oie, le canard, la tortue, le saumon, la loutre, le castor, la mouche, la guêpe, l'abeille, le frelon. Nous constatons que des noms communs à toutes ces langues existent pour les animaux domestiques suivants : le chien, le bœuf, la brebis, le porc, la chèvre et peut-être le cheval. Certains de ces noms indiquent nettement l'emplacement où a dû se développer la race indo-européenne.

Nous avons vu la conclusion à tirer du mot hêtre. On tire une conclusion non moins claire du mot saumon. Ce poisson, si apprécié et si agréable à pêcher, ne se trouve pas dans les fleuves qui vont à la Méditerranée. Tout compte fait, on est conduit à situer le berceau de la race indo-européenne entre la Vistule et l'Elbe, sur la rive sud de la Baltique et de la mer du Nord, sans descendre au sud de la grande chaîne hercynienne. Quant à la date, l'archéologie nous vient en aide. Par l'examen des animaux nommés plus haut, on admet que l'Indo-Européen primitif fut parlé vers la fin du quatrième millénaire avant J.-C., peu avant l'an 3000. Environ 1000 ou 1500 ans sont un temps suffisamment long pour expliquer les changements intervenus entre le plus vieux langage sanscrit et les langues dérivées que nous pouvons reconstruire comme descendant de l'Indo-Européen.

En terminant, l'auteur de l'article donne un exemple de ces dérivations. Un vieux proverbe lithuanien dit : *Dievas dawe dantis : Dievas duos ir duonos.* — En latin, ce proverbe devient : *Deus dedit dentes : Deus dabit et panem.* En vieux sanscrit : *Devas adadat datas : Devas dat* ou — *dadat — api dhanas.* On peut conjecturer qu'en Indo-Européen primitif, cela se disait : *Deivos ededot dntns : Deivos dedot* — ou *dot — dhonas.* En français : *Dieu a donné des dents : Dieu donnera aussi du pain.*

VI

La péréquation des prêtres en France

Dans son dernier ouvrage, intitulé *Destin du Catholicisme français* (1926 à 1956), Adrien Dansette, parlant de l'imparfaite répartition du clergé en France, écrit :

« Le nombre moyen des paroisses rurales desservies par un prêtre s'établit entre deux et trois dans dix diocèses, elle est supérieure à trois dans trois diocèses ; il existe des curés responsables de dix-huit paroisses. On s'aperçoit au premier coup d'œil que si nombre de paroisses urbaines doivent être décongestionnées, nombre de paroisses rurales doivent être concentrées. Mais, chaque évêque disposant du clergé de son diocèse, il n'existait pas, jusqu'à ces dernières années, de moyen d'opérer une péréquation entre les diocèses pourvus de prêtres et ceux qui en étaient dépourvus » (p. 70).

Ces dernières lignes semblent supposer que cette péréquation peut désormais s'opérer et qu'il s'est produit un changement sur la situation antérieure. C'est là une très grave question, à laquelle plus d'une fois nous avons fait allusion. Ce qui nous amène à en reparler aujourd'hui c'est une lettre de M. Vinatier, supérieur du Séminaire de la Mission de France, à Pontigny, citée par le R. P. Rouquette, S. J., dans les *Etudes* de novembre 1958, sous le titre général : *La Vie religieuse* (en France).

Le P. Rouquette avait abordé ce problème de la péréquation du clergé, dans sa Chronique des *Etudes*, en septembre. Il y disait que « la répartition du clergé est amorcée, mais sans plan d'ensemble et sans une autorité suffisante ». Il voulait dire que jusqu'à présent il a été « impossible de mettre sur pied un vaste échange interdiocésain, et que la sagesse et la prudence ont amené à n'envisager que des accords entre deux diocèses ». Or, de ces accords, sauf erreur, ajoutait-il, deux seulement ont été conclus jusqu'ici.

C'est à cet exposé de septembre que répond la lettre de M. Vinatier, datée du 15 septembre 1958.

Il insiste avant tout sur l'immense gravité du problème. Il est d'avis, comme le P. Rouquette, qu'il y a là « une nécessité de vie ou de mort en France, pour le Christianisme. » Visitant lui-même une quarantaine de diocèses — ceux qui, justement, sont les plus pauvres en prêtres, — il croit pouvoir écrire :

« Je crois... que la situation est plus grave qu'on ne le pense : les chiffres seuls ne rendent pas compte de la réalité. »

La raison en est simple. Dans beaucoup de diocèses, le nombre des paroisses sans prêtres tend à grossir. Cela va jusqu'à engendrer une sorte de hantise. On voudrait à tout prix ne pas multiplier les paroisses dépourvues de prêtres. Et pourtant le nombre des prêtres continue à décroître. Alors,

que fait-on ? On rogne sur d'autres points. Or, estime M. Vinatier, il faudrait à peu près partout créer des postes neufs, qui apparaissent indispensables, si l'on ne veut pas se trouver en face d'une déchristianisation encore plus poussée demain.

« Je songe, écrit-il, aux problèmes de la formation des jeunes et des adultes, dans toutes les branches du Technique. Je songe aux prêtres qui seraient nécessaires pour promouvoir un effort d'ensemble à la taille des problèmes actuels (responsables des secteurs missionnaires, des zones rurales, etc.). Je songe à ceux qui devraient se préparer pour la catéchèse des adultes, à ceux qui devraient soutenir apostoliquement et spirituellement leurs frères dans le Sacerdoce. Or, lorsqu'il y a vraiment trop peu de prêtres dans un diocèse, ces postes, si importants pour l'évangélisation à long terme, ne sont pas pourvus. »

D'autre part, l'esprit sacerdotal lui-même s'en ressent. La présence de quelques prêtres supplémentaires de valeur servirait, dans ces diocèses appauvris, à tonifier l'esprit sacerdotal lui-même.

Venant ensuite à la question même de la péréquation, M. Vinatier expose que la Mission de France joue déjà un rôle « limité mais réel » dans cette répartition des prêtres. Sans doute, elle ne forme que des prêtres destinés dans les diocèses aux tâches proprement missionnaires. Mais c'est de cela que les diocèses déchristianisés ont le plus besoin. De ce chef, le nombre de demandes qui arrivent à la Mission est considérable, au point qu'il est hors de proportion avec ses possibilités actuelles.

« En ce moment, dit M. Vinatier, 9 diocèses désireraient que nous prenions en charge des secteurs ruraux ; 7 autres nous appellent pour collaborer à des tâches missionnaires dans des secteurs urbains ; de nombreuses aumôneries, spécialement de l'Enseignement technique, nous sont offertes... »

Dès maintenant, la Mission travaille en 82 secteurs, et cela uniquement en France. Mais le Séminaire de Pontigny, devenu ainsi une sorte d'organe de la « péréquation » entre les diocèses, ne peut pas suffire à tout. Les sorties de prêtres, chaque année, y sont irrégulières — entre 10 et 30 — et le nombre des prêtres qui viennent compléter les équipes n'est pas ce qu'on désirerait.

« En réalité, évrit M. Vinatier — et je dois le dire simplement — beaucoup de séminaristes et de prêtres qui désirent aider la Mission, ou plus exactement, par elle, les diocèses les plus dépourvus, n'obtiennent pas la permission de nous rejoindre. »

Il faut toutefois remercier les diocèses bien pourvus en prêtres et n'ayant pas reçu d'aide de la Mission de France, qui n'en ont pas moins donné beaucoup de prêtres pour aller servir dans les diocèses plus pauvres, en passant par la Mission. M. Vinatier nomme en particulier les diocèses suivants, dont il convient de bénir la générosité : Nantes et les diocèses de l'Ouest, Besançon, Luçon, Rodez, Annecy, Angers, etc.

Conclusion prudente et importante :

« Si l'ensemble de ceux qui sont volontaires pour cette tâche difficile mais attirante venait jusqu'à nous, la Commission Episcopale de la Mission de France pourrait répondre, non à la totalité des demandes qui lui sont adressées, mais du moins faire face aux tâches les plus urgentes. »

La Mission de France a à sa tête le cardinal Liénart. Elle est placée sous l'autorité d'une Commission épiscopale de huit évêques, choisis par l'A. C. A. et confirmés par le Saint-Siège. Cette Commission n'a pas seulement à délibérer sur la vie intérieure de la Mission, mais aussi sur le choix des tâches apostoliques à entreprendre. Il s'ensuit que toutes les demandes provenant des diocèses dans le besoin, lui sont soumises. Ce sont ces évêques qui ont à décider de l'ouverture des nouvelles communautés, en précisant l'ordre des urgences.

Dans ces conditions, s'il est exact de dire que « le besoin a créé l'organe », n'est-il pas souhaitable que cet organe puisse travailler à plein ?

VII

Napoléon, cet Inconnu

Ce n'est pas parce que je rangerais volontiers la Corse parmi les diocèses qui ont le plus besoin de prêtres de secours, que je songe aussitôt à Napoléon. L'article que je vais résumer se trouve dans le numéro d'octobre de la revue *Tout Savoir*. Il est de Pierre Bonardi, sous le titre indiqué : « *Napoléon, cet Inconnu* ».

Si Napoléon peut être qualifie d'Inconnu, ce n'est pas que l'on ait peu écrit sur son compte. Au contraire, l'aventure napoléonienne est celle qui, après la Bible, a suscité la plus énorme bibliographie — plus de 10.000 volumes croyons-nous, sans parler des articles de revues et encore moins de journaux. Mais ces études ne furent pas toujours impartiales. De Chateaubriand à Jacques Bainville, une pléiade d'auteurs ont formulé contre Napoléon des griefs plus ou moins fondés, les uns portant sur sa politique, les autres sur sa vie personnelle, sur ses origines, sur son caractère, et même sur son talent militaire ! Comme nous le verrons dans la section suivante de notre Causerie, ce fut la France qui fournit le plus grand nombre de détracteurs. Par contre l'Angleterre elle-même a exprimé son admiration pour celui qu'elle garda si jalousement à Sainte-Hélène.

Pierre Bonardi, dans son article, s'est borné à reproduire les griefs, puis à donner les réponses, en les tirant des auteurs du temps et souvent même des écrits des propres auteurs des griefs.

Ne parlons qu'en passant des griefs suivants : il fut plus Italien que Corse, plus Corse que Français, et au total, il était Breton, par son vrai père, Marbœuf. Tout cela est tellement absurde, tellement contraire aux faits, qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Quand Marbœuf fut lié à Letizia Bonaparte, Napoléon avait dix ans : faire de lui un bâtard de Marbœuf, c'est calomnier Letizia, et c'est commettre un anachronisme grossier.

Faut-il tenir davantage compte des critiques adressées à Napoléon dans le domaine de l'art militaire ? Il n'a pas pris garde aux facteurs physiques : climat, saison, etc. Avant la campagne de Russie, qui fut l'épouvantable désastre que l'on sait, il avait repoussé tous les avertissements. D'autre part, il a négligé sa marine et n'a pas compris que la puissance maîtresse de la mer est imbattable.

On répond à cela que, pour la Russie, il avait

fait relever la température des vingt années précédentes à Moscou. La vingt-et-unième année ne suivit pas la règle. Il est arrivé la même chose aux troupes de Hitler, en 1941.

Mais les griefs les plus souvent formulés sont ceux qui concernent le caractère dictatorial de son gouvernement. Il a répondu lui-même ce qui suit :

« Les hommes qui me reprochent de n'avoir pas donné assez de liberté aux Français sont de mauvaise foi ou ne savent pas qu'en 1804, quand j'ai mis la couronne sur ma tête, quatre-vingt seize Français sur cent ne savaient pas lire et ne connaissaient de la liberté que le délire de 93. »

En fait, il est des chiffres fort éloquents. A la veille du Consulat, c'est-à-dire de la prise du pouvoir par Bonaparte, il y avait dans les prisons — en dehors des crimes de fausse monnaie et de contrebande armée — 9.000 détenus, alors qu'en 1813, après 14 ans de gouvernement « dictatorial », il n'y en avait plus que 243.

Sans doute Napoléon n'a pas admis la liberté de la presse. Mais, outre sa remarque sur le petit nombre des Français sachant lire, il convient d'ajouter que l'état de guerre, qui fut, par l'ensemble des circonstances, imposé à la France, ne permettait guère la liberté de la presse. Même de nos jours, en temps de guerre, la censure est rigoureuse. Tous les chefs de gouvernement désirent accorder une liberté totale à la presse, à la condition, disait l'empereur, que les rédacteurs eussent assez de sens pour ne point mettre des nouvelles contraires à la nation. Et cela concorde exactement avec ce que disait récemment M. Soustelle, ministre de l'Information, le 29 juillet 1958 :

« Là où on se bat, l'intérêt national passe avant tout ! »

Gœthe, alors conseiller d'Etat à Weimar, disait le 15 avril 1799 :

« Le conflit entre les auteurs qui exigent une liberté totale de la presse et les gouvernants qui ne peuvent l'accorder que dans une certaine limite, est aussi vieux que l'art de l'imprimerie lui-même et il ne sera jamais réglé ! »

Un peu dans le même sens, Napoléon écrivait à Fouché, le 1er juin 1805 :

« On ne peut pas dire aujourd'hui que les journaux soient malveillants, mais ils sont trop bêtes...

... Je ne suis point de l'opinion de n'avoir qu'un journal, mais je voudrais une organisation sans censure, car je ne veux pas être responsable de tout ce qu'ils peuvent dire... »

En ce qui regarde la sévérité policière du régime napoléonien, Stendhal a fait la remarque suivante, que Pierre Bonardi qualifie de « percutante » :

« L'atrocité des lois de Napoléon — pour parler comme le cardinal Rivarola — avait corrigé la mauvaise habitude romaine de donner des coups de couteau. »

On avait compté, en effet, de 1775 à 1800, 18.000 assassinats ! Cela méritait bien un renforcement des lois policières, tout comme sous nos yeux, le terrorisme des fellaghas.

Enfin, pour répondre à tous les griefs à la fois, le plus simple est de rapporter ici l'appréciation d'ensemble sur Napoléon formulée par son plus incisif adversaire et critique, Chateaubriand :

« Bonaparte, a-t-il écrit, poète en action, génie immense de la guerre, esprit infatigable, habile et sensé dans l'administration, législateur laborieux et raisonnable. »

Et plus loin, il développe :

« Bonaparte est grand pour avoir créé un gouvernement régulier et puissant, un code de lois adopté en divers pays, des cours de justice, une administration forte, active, intelligente, et sur laquelle nous vivons encore, il est grand pour avoir ressuscité, éclairé, géré supérieurement l'Italie, il est grand pour avoir fait renaître en France l'ordre du sein du chaos, pour avoir relevé les autels, pour avoir réduit de furieux démagogues, d'orgueilleux savants, des littérateurs anarchiques, des athées voltairiens... Il est grand surtout pour être né de lui seul, pour avoir su, sans autre autorité que celle de son génie, se faire obéir par trente-six millions de sujets... pour avoir rempli dix années de tels prodiges qu'on a peine aujourd'hui à les comprendre. »

Quand on a lu un tel passage, on admet bien que des critiques soient faites contre un tel homme, mais on ne peut admettre qu'elles l'emportent sur l'admiration et qu'elles deviennent du dénigrement systématique.

VIII

Les défenseurs de Napoléon en Grande-Bretagne

Pour faire pendant au cliquetis des opinions en France, sur Napoléon, il faut jeter un coup d'œil sur ce qui se disait dans le même temps en Angleterre. Un écrivain belge, Jules Deschamps, a fait, à ce sujet, une communication à l'Académie royale de Belgique, le lundi 6 janvier 1958, et son texte vient d'être publié par la *Revue de l'Institut Napoléon*, d'octobre 1958.

Il y avait toujours eu, en Angleterre, même au plus fort des guerres de l'empire, un parti favorable à Napoléon. L'empereur le savait et il espérait, à force de victoires, culbuter le parti opposé, pour s'entendre finalement avec les libéraux ou whigs, chez lesquels il savait qu'il comptait beaucoup d'admirateurs. Quand il apprit sa défaite à Waterloo, l'illustre poète Byron lâcha un gros juron, qui signifiait : « J'en suis rudement fâché ! »

Après cette défaite, la déportation de l'empereur à Sainte-Hélène fut accueillie par beaucoup de libéraux avec un sentiment de honte indignée. Elisabeth Barrett ne pardonna jamais à Wellington de n'avoir pas empêché cette lâcheté :

« Oh ! si vous savez prouver qu'il y a tant de bien en Wellington, sachez donc prouver qu'il a avancé d'un pas, proféré une parole, exhalé un soupir, dans cette grande conjoncture, pour faire accorder un accueil généreux à un ennemi sans défense. Prouvez cela, et Wellington sera mon héros autant que le vôtre ; prouvez cela et il sera plus grand pour moi que dix Waterloo ne pourraient me le faire paraître autrement. »

Ces lignes étaient écrites le 7 ou le 8 avril 1843. Celle qui les écrivait avait dû ressentir une bien grande indignation, en 1815 !

En 1817, un Corse, Santini, revenu de Sainte-Hélène, réussit à publier à Londres, en anglais et en français, un opuscule intitulé : *Appel à la nation anglaise sur le traitement éprouvé par Napoléon dans l'île de Sainte-Hélène*. Nous savons ac-

tuellement que l'écrit était fabriqué de toutes pièces en Angleterre. Il eut sept éditions en dix jours. Le 18 mars, lord Holland, le neveu de Fox, interpella lord Bathurst, le ministre, à la Chambre des pairs. N'oublions pas que Napoléon vivait encore.

« Vouer, dit-il, à un exil lointain et à l'emprisonnement un chef d'Etat étranger et captif, qui, après son abdication, comptant sur la générosité britannique, s'était rendu à nous de préférence à tous ses autres ennemis, est indigne de la magnanimité d'une grande nation. Les traités par lesquels nous nous sommes engagés à le maintenir en notre pouvoir et sous notre garde, pour exécuter la volonté de souverains à qui il ne s'est point livré, me paraissent répugner aux principes de l'équité et ne répondre en aucune manière à des raisons de convenance et de nécessité. »

Mais ce fut surtout après la mort de Napoléon que des écrivains Anglais voulurent mesurer, pour ainsi dire, sa grandeur. C'est chez eux, sans nul doute, qu'il trouva les plus chauds admirateurs. Newman lui-même parlera de lui, dans un sermon, avec une émotion grandiose. L'essayiste Leigh Hunt, parlant des rois « légitimes » écrivait :

« La raison de leur haine, c'est qu'il s'est élevé plus haut qu'eux par des moyens qui n'étaient pas les leurs, mais qui sont tout aussi justifiables [1]. »

L'auteur cité plus haut, Leigh Hunt, rédacteur de l'*Examiner*, publia un article bordé de noir, avec ces lignes :

« Notre temps a perdu son plus grand nom. Napoléon Bonaparte, hier encore le plus puissant et le plus splendide des monarques, est mort sur un petit rocher au milieu de l'Océan atlantique. »

Un autre journal, le *Monthly Magazine*, disait :

« Ce grand homme n'est plus, de qui le génie et le caractère élevé firent un médiateur entre l'ancien ordre de choses et les droits de l'homme, entre les prétentions de la légitimité — qui affirme que les peuples sont faits pour le bénéfice de leurs maîtres, — et les justes revendications de la raison, qui maintient que les chefs sont faits pour le bien des peuples. »

Certes, il se trouva des organes de la presse tory pour exhaler et ressasser leur haine, mais le 6 juillet 1821, date où fut connue la mort de l'exilé, le fils de lord Holland, exprima sa douleur dans les termes admirables qu'on va lire :

« L'Angleterre ouvrira maintenant les yeux et verra la honte, le déshonneur, l'atrocité de son emprisonnement... La piètre satisfaction d'avoir envenimé et abrégé les derniers jours du plus grand homme que le monde ait jamais produit sera une faible compensation au déshonneur national...

Me faire à l'idée que celui qui a occupé tant de mes pensées et absorbé toutes mes sympathies politiques est un homme mort, fini, est presque impossible. *Maintenant* je ne me soucie plus de rien : Bourbons, Républiques, Whigs, Réformateurs, tout cela m'est indifférent. Je ne me soucie pas de savoir qui gagne ou qui perd. J'espère seulement que ses ennemis perdront le peu de réputation qu'ils se sont acquis, et seront sacrifiés sans merci en expiation à ses cendres. »

[1] Quand on vint annoncer la mort de Napoléon au roi Georges IV, il se produisit un bizarre quiproquo. Le roi, on le sait, était séparé de sa femme. Quelqu'un — sir E. Nagel, paraît-il — lui dit :
« Sire, je viens apprendre à Votre Majesté qu'elle a perdu son plus mortel ennemi !
— Quoi, s'écria-t-il, est-ce possible ? Elle est morte ! »
Il croyait qu'on lui annonçait la mort de sa femme...

Parlant un jour à Metternich, le comte de Dudley, rappelant les talents militaires de Napoléon, avait dit :

« Il a rendu la gloire passée douteuse, et la renommée future presque impossible. »

Le célèbre Carlyle écrivait, vers le milieu de 1822, à sa fiancée :

« Depuis l'époque du *Prometheus vinctus*, je ne me rappelle aucun spectacle plus émouvant et plus sublime que celui de ce grand homme enchaîné dans sa prison. »

La fiancée se nommait miss Welsh. En lui envoyant un volume sur Napoléon, après que Mrs Buller en eut terminé la lecture, Carlyle disait encore :

« Cette dame aime encore mieux Napoléon que vous. Elle a fait un pèlerinage à son tombeau et volé quelques ramilles du saule (qui l'ombrage); elle l'a appelé, en présence de M. Groker (l'un des chefs du parti tory) lui-même : « Le plus grand de tous les hommes ! »

Mais miss Welsh répondit aussitôt :

« Madame Buller aime mieux Napoléon que moi ! Comment savez-vous cela ? Je ne crois pas qu'une créature humaine puisse le chérir et l'admirer plus que je fais. Quand je n'étais qu'une enfant, j'aurais sacrifié mon existence pour le libérer de la captivité et mériter pour moi une ligne dans l'histoire de sa vie. Ne faites pas à l'avenir des assertions aussi gratuites !... »

Chateaubriand, arrivant, à cette date, à Londres, en qualité d'ambassadeur de France, « trouva cette grande ville plongée dans les souvenirs de Napoléon. On y était passé du dénigrement pour Nic à un enthousiasme bête », écrivait-il. Le 23 août 1823, il renchérissait en disant au comte de La Ferronnays :

« Je ne sais quel mauvais génie s'est emparé de l'Angleterre depuis la bataille de Waterloo, elle est devenue bonapartiste et révolutionnaire, même dans les classes les plus élevées de la société. »

Selon lui, il était impossible d'aller au club, au théâtre, voire au cirque, d'ouvrir un journal ou une revue sans qu'on y évoquât quelque épisode de la vie de l'Empereur, et qu'on discutât des ouvrages se rapportant à sa personne ou à sa carrière.

L'historien anglais le plus attaché à la mémoire de Napoléon fut alors William Hazlitt (1778-1830), qui publia en 1828, les deux premiers tomes de sa *Vie de Napoléon*. Ils furent suivis de deux autres, parus en 1830, l'année même de la mort de l'auteur. Dans son auto-épitaphe, il déclarait qu'il avait assez vécu puisqu'il avait pu voir la chute des Bourbons et laisser au monde un livre dont il était fier. Dans cet ouvrage considérable. l'auteur disait :

« J'éprouvais de l'orgueil — non de la jalousie — à penser qu'il y avait dans les temps modernes une réputation égale à celle des Anciens et à voir un homme plus grand que le trône sur lequel il était assis.

Dès 1824, le même Hazlitt avait écrit :

« Le seul grand homme des temps modernes, c'est-à-dire le seul que ses actes et son renom aient égalé aux Anciens, pouvait se contempler lui-même et s'étonner de sa hauteur — car sa taille majestueuse dominait de haut les trônes et les monuments de gloire

attirant tous les regards — est mort l'autre jour après une longue agonie, et nous voyons encore des individus se pavaner dans les rues, s'imaginant qu'ils sont quelque chose !... »

Les témoignages que nous venons de citer suffisent à prouver qu'il s'est produit pour Napoléon en Angleterre, le même revirement qu'on y a remarqué autour de notre Jeanne d'Arc ; c'est en effet en Angleterre, qu'il faut chercher, hors de France, les plus fervents dévots de sainte Jeanne d'Arc !

IX

Le Centenaire de Ravignan

Nous ne devons pas laisser se terminer 1958, sans donner un souvenir particulièrement ému au Père de Ravignan, décédé en février 1858. Sa mémoire est évoquée dans le n° 143 de *Historia*, par Mgr Jacques-Paul Martin, sous le titre : « *Il y a cent ans mourait le Père de Ravignan.* »

Au sujet de ses funérailles, le duc Albert de Broglie écrivait :

« Le Père de Ravignan a trouvé la popularité dans la mort : peu de gens avaient mis plus de soin à l'éviter pendant leur vie... Il y eut plus de larmes, plus de regrets sincères, autour de sa tombe, qu'il ne sera peut-être donné d'en recueillir à aucun de ses contemporains. »

Xavier de Ravignan, né en décembre 1795, s'oriente d'abord vers la magistrature. Mais un beau jour, en 1822, il quitte le monde, et entre à Saint-Sulpice, puis, au bout de quelques mois, vient frapper à la porte du noviciat des jésuites à Montrouge. Il a 27 ans. Le monde n'entendra plus parler de lui pendant 15 ans.

Mais, en 1837, quand pour la première fois sa voix retentit dans la chaire de Notre-Dame, illustrée par Lacordaire, les deux années précédentes, tout Paris accourt pour l'entendre. On vient aussi du reste pour *le voir*. Son aspect seul est un discours éloquent. Il paraît en chaire, il reste un instant debout, immobile, les yeux baissés, forçant pour ainsi dire le vaste auditoire au recueillement. Puis, avec une lenteur et une majesté incomparables, il trace son fameux signe de croix, qui fera dire un jour à un ministre protestant, venu l'entendre :

« Il a prêché sans parler et le sermon est fini avant d'être commencé ! »

On a dit encore de lui : « *C'était la vertu qui prêchait la vérité !* »

Comment la prêchait-il ? Quel était son genre d'apologétique ? Voilà ce qui nous intéresse par dessus tout le reste.

Ravignan a vu admirablement le caractère *positif* de la religion chrétienne. Elle repose sans doute sur des raisonnements, mais avant tout *sur des faits*. Veut-on quelques-unes de ses formules ? — « La foi, messieurs, ce sont des faits ! » — Le chrétien, c'est un homme « qui a compris, embrassé le langage des faits. »

Et voici comment il développe sa pensée :

« Et les faits ?... Vous niez le soleil en plein midi... Et vous franchissez sans daigner même leur adresser un regard, des faits patents, énormes comme une chaîne de montagnes que tout le monde voit et touche... Une croix fut plantée un jour sur le Calvaire : c'est un fait apparemment ; et c'est Pierre, c'est André, c'est Jacques, Jean, Thomas et les autres, qui sont allés la planter et la prêcher. cette croix, dans toutes les contrées de l'univers. Douze marins, des bateliers des bords d'un lac, de pauvres pêcheurs de poissons, grossiers, ignorants, timides et pusillanimes. Voilà les faits... Et c'est là un travail de l'esprit de l'homme, un progrès d'académie, d'école et de philosophie ?... »

Mais il n'y a pas que le Christ, qui est un fait, il y a aussi son Eglise :

« Un fait palpable, sensible... un fait revêtu de toutes ses conditions, un fait à la fois vivant et traditionnel, de la même nature, matériellement pris, que tous les faits historiques et permanents. »

Sur des faits de cette sorte il faut prendre parti. Ils sont trop considérables pour que l'on se tienne dans le silence à leur égard :

« Il faut choisir, messieurs, ces faits sont vrais ou faux... Dites que ces faits sont faux. Vous ne le direz pas. Il faut donc croire. Ou bien ces faits divins de notre foi sont faux, alors tous, témoins anciens, témoins présents, nous sommes imposteurs ou dupes. C'est l'un ou l'autre, si les faits sont faux ; si ce n'est aucun des deux, les faits sont vrais... Les faits divins sont donc avérés à jamais. »

Telle fut l'apologétique du P. de Ravignan. Il la développa durant 10 ans, de 1837 à 1846. Et son auditoire comprenait tout ce que Paris comptait de personnages instruits : ministres, anciens ministres, pairs, députés, académiciens, élèves et professeurs des grandes écoles. Guizot — protestant comme on le sait — vint au sermon. La reine Amélie, entourée de toutes ses dames d'honneur, s'y présenta. Parmi ceux qui après le sermon, voulaient parler au prédicateur, on compta Chateaubriand, Lamartine, des savants, des médecins, etc.

Et il eut l'idée audacieuse de prolonger les sermons de Carême par une retraite pascale. La chose était si nouvelle que l'on craignait une mince assistance. La retraite fut donc d'abord convoquée dans une église de moindre envergure que Notre-Dame : l'Abbaye-aux-Bois. Mais dès le premier jour, l'enceinte fut trop petite. On se transporta à Saint-Eustache. Trop petit encore : il fallut revenir à Notre-Dame. Et la retraite instituée par Ravignan, en 1841, se fait chaque année.

Dès la deuxième année, il complétait son œuvre par la communion générale des hommes, au jour de Pâques, spectacle qu'une grande quantité de curieux, selon Louis Veuillot, « contemplaient avec une sorte de stupéfaction », et où Thureau-Dangin, historien de la monarchie de juillet, voyait « le signe le plus éclatant de la rentrée de Dieu dans la société de 1830 ».

Autre signe des temps, en cette même année, au lieu d'annoncer *l'abbé* de Ravignan, pour la première fois, on osait dire le *Père de Ravignan*. Audace incroyable en effet, car les jésuites « n'existaient pas » alors en France, légalement !...

Ils allaient donc exister et même plus qu'ils ne l'eussent désiré, car ce fut vers ce temps-là que les attaques se firent de nouveau très violentes, à la fois dans les cours publics du Collège de France, par la bouche de Quinet et de Michelet, et dans les romans agressifs d'Eugène Sue, surtout son *Juif*

errant. Il pouvait bien y avoir alors 200 jésuites en tout en France. Nul n'aurait pu croire qu'il suffisait d'une aussi petite troupe pour mettre en péril les institutions !

Au matin d'un jour de janvier de 1844, on put voir aux vitrines des librairies catholiques, à Paris, un petit livre intitulé : *De l'existence et l'institut des jésuites, par le R. P. de Ravignan, de la Compagnie de Jésus.* C'était la réponse du plus illustre des jésuites de France aux accusations absurdes dont la Compagnie était l'objet dans notre pays. Le Père y déclarait clairement et paisiblement son caractère religieux et, sans s'arrêter au détail des calomnies dont la Compagnie était l'objet, il en résumait l'histoire et le but, puis il concluait :

« Ou je me trompe, ou après cet exposé, le lecteur de bonne foi concevra comment un magistrat, un Français, un homme du XIX[e] siècle a pu librement, consciencieusement, se faire jésuite, sans abdiquer pour cela la raison, sans renoncer à son temps et à son pays. »

L'ouvrage fut un événement. En quelques jours plus de 20.000 exemplaires étaient enlevés et le livre réédité. Il n'y eut pas de réponse de la part des universitaires. Le Père s'était montré si loyal et si franc, que Royer-Collard lança ce mot qui fit fortune : « *M. de Ravignan a la naïveté de se croire jésuite !* »

Cela ne mit pas fin naturellement à la querelle des jésuites. Mais Ravignan avait montré comment on peut être à la fois homme de Dieu et homme de son siècle !

X

Sacres d'évêques en Chine

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que l'on a appris, par les sources communistes, que le 13 avril 1958 deux évêques avaient été sacrés, à Hankeou, en Chine, malgré la volonté explicitement contraire du Saint-Siège. Le 20 avril, quatre nouveaux sacres auraient eu lieu à Sienhsien, quatre autres, le 1[er] juin à Tsinan, deux à Kweiyang, le 15, et un à Jehol. le 22 ; enfin un autre à Paoting, le 20 juillet. Des nouvelles non confirmées annoncent de nouvelles consécrations dans l'avenir en diverses provinces. Ces sacres constituent un fait très grave, puisqu'ils sont faits sans l'approbation de Rome. Où va donc l'Eglise de Chine ?

C'est à l'un des meilleurs connaisseurs de la situation, F. Dufay, que nous demanderons ce qu'il faut penser de cette menace de schisme. Il en parle dans le *Bulletin de la Société des Missions étrangères de Paris,* publié à Hong-Kong, au numéro d'octobre 1958.

La première recommandation qu'il nous fait, c'est de suspendre notre jugement, c'est surtout de ne pas accuser les personnes impliquées dans les faits, dont nous ignorons les actes et encore plus les intentions.

En gros, on peut distinguer, dans la persécution communiste, trois phases jusqu'ici :

— 1° Proclamation des *Trois Autonomies,* qui était une revendication théorique d'indépendance religieuse à l'égard de Rome. Mais cette tentative brutale, maladroite et mal préparée, échoua et fut bientôt mise en veilleuse. Elle eut cependant comme résultat une certaine désorganisation de l'Eglise.

— 2° *Mouvement d'amour de la Patrie et de la Religion,* qui comportait une notable atténuation de la revendication théorique d'indépendance, mais soumettait l'Eglise de Chine, au nom de l'amour de la patrie et de la religion, à un contrôle pratique exercé par le gouvernement communiste sur l'Eglise, et cela avec des résultats extrêmement fâcheux pour la chrétienté chinoise.

— 3° Création, en juillet 1956, d'une *Association patriotique des catholiques de Chine.* C'est au sein de cette Association que les sacres se préparent et que des évêques ont été choisis. L'indépendance *de fait* de l'Eglise de Chine à l'égard de Rome y est donc en partie réalisée et *la théorie* de cette indépendance fait sa réapparition.

Voilà où l'on en est. Ajoutons que, depuis quelques mois, les « patriotes » chinois s'en prennent avec violence non seulement au Saint-Siège comme tel, mais au pape, lui-même — Pie XII — jusque-là relativement épargné.

Il existe sûrement au sein de l'Eglise chinoise un désordre extrême. Les activités et le personnel religieux obéissent à un organisme marxiste : le *Bureau des Affaires religieuses.* C'est lui qui patronne les nominations ecclésiastiques. Au sein de l'Association, des évêques légitimes, des prêtres fidèles sont obligés de coudoyer des cadres illégitimes, des ecclésiastiques « progressistes ». La présence de ces chefs « légitimes » dans l'Association risque de paraître un démenti aux courageux confesseurs de la foi, qui ont refusé d'entrer dans son sein, et préfèrent la prison et la mort. L'emprise communiste se fait de plus en plus impérieuse, en raison même de ce mélange et de cet imbroglio. Il faut remonter à l'épisode si grave des *lapsi,* au III[e] siècle, pour trouver une situation analogue.

C'est dans le cadre de ces conditions, qu'il faut situer les *sacres.* Ils aggravent évidemment la situation générale de l'Eglise chinoise. Mais c'est ici que l'auteur de l'article nous invite à beaucoup de prudence, dans nos appréciations et jugements. Nous n'avons actuellement sur tout cela que des renseignements fragmentaires. De plus, ils sont tous d'origine communiste. Cela suffit pour nous tenir en garde. Ces renseignements sont inévitablement unilatéraux, tendancieux, incontrôlables. Nous n'avons pas assez confiance dans la bonne foi et la loyauté des organes communistes pour les croire sur parole. Nous sommes trop sûrs, au contraire, de leur habitude du mensonge, pour ne pas avoir les doutes les plus fondés sur la véracité des faits qui nous sont annoncés.

Selon le P. Dufay, il faut tenir compte ici de plusieurs données importantes :

— 1° *Le lavage des cerveaux,* qui aboutit à un délabrement physique et moral de ceux qui y sont soumis, en sorte que l'on ne peut plus dire qu'ils soient vraiment responsables de ce qu'ils font.

— 2° *L'orchestration,* qui consiste en ce que les sources communistes triturent les faits à leur guise, avant de les clamer au monde par les journaux ou la radio. Exemple vécu : un dignitaire ecclésiastique, sommé par les agents du gouvernement, rédige une déclaration. Un premier texte est jugé insuffisant. Un second également. Au troisième, l'ecclésiastique refuse d'aller plus loin. « C'est à pren-

dre ou à laisser », déclare-t-il. — C'est bien, lisez votre texte en chaire. » Le texte fut lu. Mais le journal local, en publiant la déclaration, en changea complètement la teneur ! Tels sont les procédés courants en pays communiste, en Chine tout au moins.

« Attention au mensonge intégral, donc ! » nous dit l'auteur de l'article. Même s'il n'y a pas de falsification absolue, il y a présentation tendancieuse des faits, il y a une orchestration, aux fins de propagande. Les communistes en sont coutumiers.

« Nous savons trop, avec quelle impudence les persécuteurs habillent les faits, trafiquent des textes, faussent les interventions, utilisent des noms à l'insu des intéressés. »

La tactique communiste a pour règle fondamentale de grossir, de durcir, d'envenimer les « crimes » des « ennemis du peuple ».

D'autre part, il faut se rappeler le trait du caractère chinois, qui consiste à ne pas vouloir couper les voies de retraite, à réagir avec souplesse et subtilité dans les conflits qui opposent les sujets au gouvernement. Chez les leaders catholiques, nous sommes en droit de supposer qu'ils cherchent à concilier, à ne pas compliquer les choses, à ménager l'avenir, tout en restant fidèles à l'orthodoxie catholique. Tout cela fait que les « refus » ou les « ralliements » devant l'Association patriotique ne prennent jamais — sauf cas spéciaux d'apostats ou de crises au paroxysme — l'allure spectaculaire, brutale, définitive que prétendent les communistes.

Les « réfractaires » notamment se gardent très certainement d'afficher des positions « profanes » abruptement condamnatoires de la politique générale du régime. Dans la majorité des cas, les « patriotes » n'ont sûrement pas parlé contre Rome avec le ton et en proférant les sanglantes insultes qu'on met dans leur bouche. Ce n'est pas le genre chinois. Il y eut donc là sûrement des tripotages subséquents de la propagande communiste.

« En principe, conclut le P. Dufay, on peut admettre que les réfractaires à l'*Association patriotique*, en règle générale, marquent leur désaccord avec autant de fermeté que le P. Tong répondit « non » à la Réforme de Chungking, en juin 1951, mais aussi avec autant de politesse et en envoyant comme lui des fleurs aux communistes. »

En définitive, quelles certitudes restent entre nos mains ? Quelles présomptions dégager ?

Cela est difficile à dire dans tous les cas. Si les communistes traitent quelqu'un de « patriote », ce n'est pas nécessairement qu'il est rallié à la politique communiste, ni qu'il veuille rompre avec Rome — ce qui n'est exact que dans le cas des « apostats » proprement dits. C'est le plus souvent par incompréhension de la manœuvre adverse, ou par faiblesse de caractère, ou par affaissement de la possibilité physique et morale de résistance, en raison des mauvais traitements subis. Rappelons-nous les « aveux » arrachés lors des « purges » communistes en Russie, à ceux que l'on voulait déshonorer avant de les punir !... Naturellement, « la mesure où la responsabilité morale des intéressés est engagée par de telles prises de position nous échappe entièrement. »

Et à l'inverse, celui qui est classé comme « réactionnaire » comme « droitiste religieux », n'a pas dû condamner absolument et maladroitement le régime politique, il n'a pas davantage fait une obstruction violente à ce régime. Mais par des faits positifs, par une attitude réluctante et passive surtout, il s'est fait classer dans la catégorie des opposants. Ainsi, NN. SS. Kiong de Shanghaï et T'ang de Canton, sont presque devenus le symbole de la résistance catholique. Or, leur opposition aux entreprises gouvernementales n'a *jamais* pris les allures de déclarations ni de mesures fracassantes. Ils se sont systématiquement tenus à l'écart, et cette attitude, aux yeux de tous, était hautement significative. *Ils ont marqué leur choix par leur silence.* Si la propagande communiste classe les uns en « patriotes » et les autres en « réactionnaires », c'est pour les besoins de la cause, mais nous ne pouvons rien en conclure de ferme pour la réalité de la position de chacun des intéressés.

Au surplus, le langage des communistes n'est pas toujours le même au sujet des mêmes personnes. Celui qui a été classé « patriote » pourra devenir « réactionnaire », puis redevenir « patriote ». Cette espèce de farce cache une véritable tragédie. Il peut y avoir des moments de dépression chez les plus courageux confesseurs de la foi. Il faut bien se garder d'y voir automatiquement des trahisons formelles envers l'Eglise. Celles-ci ne sont guère admissibles que chez les individus qui *depuis longtemps jouissent paisiblement de l'estime communiste.* « Ce dernier symptôme est inquiétant et c'est presque le seul qui ait vraiment du poids. »

Bornons-nous donc à mentionner les grandes catégories de personnes qui inspirent véritablement de l'inquiétude :

— 1° Les *apostats :* il y en a, et certains d'entre eux ont été nommément excommuniés. Il serait curieux de savoir si les sacres d'évêques ont couronné l'apostasie ou le feront dans l'avenir. Nous l'ignorons actuellement.

— 2° Les *réformés* de la première heure, qui n'ont jamais donné de signe de redressement et qui, depuis huit ans, n'ont cessé de pousser le peuple chrétien à la soumission au régime communiste. L'un ou l'autre des évêques récemment sacrés entre dans cette catégorie.

— 3° Les ecclésiastiques et laïques, qui après des années de résistance, semblent avoir cédé et sont devenus les instruments dociles de la politique gouvernementale. Ce sont les *lapsi* du XX[e] siècle. Il y a quelques évêques et administrateurs légitimes dans ce cas.

— 4° Les ecclésiastiques qui jusqu'à présent n'avaient jamais donné d'inquiétude et qui, depuis quelques semaines ou quelques mois seulement apparaissent, tout à coup, sans signes avant-coureurs, au premier rang de l'Association patriotique, en des rôles plus ou moins importants. A cette catégorie surtout s'appliquent les réserves prudentes que l'on a exposées plus haut.

Conclusion de l'article :

« Plus que jamais, en cette période tragique, où tout se joue, où rien n'est décidé mais demeure en suspens, nos frères de Chine ont besoin de la prière des chrétiens libres. »

XI

Encore un mot à propos de la mort de Clément XIV

Nous avons parlé, dans une très récente Causerie de la mort de Clément XIV, rapportant à son sujet quelques jugements plutôt sévères. Un de nos lecteurs nous écrit pour nous remettre en mémoire un fait raconté tout au long par le R. P. Berthe, rédemptoriste, dans sa grande *Vie de saint Alphonse de Liguori* (T. II, p. 359).

Résumons le texte du P. Berthe. Le 21 septembre 1774, saint Alphonse célèbre sa messe comme de coutume, mais au lieu de faire son action de grâces, il se jette dans son fauteuil. Il paraît profondément abattu. N'oublions pas qu'il a 78 ans. Dans son fauteuil, il reste sans mouvement, sans parole, comme abîmé dans un sommeil étrange. Le Vicaire Général de la Congrégation averti défend de l'éveiller. Le saint reste tout le jour et toute la nuit suivante dans cet état. Le 22 au matin, il n'a pas changé d'attitude. Vers sept heures, tout à coup, il agite sa sonnette pour annoncer qu'il veut célébrer la sainte messe. On accourt.

— « Mais pourquoi tout ce monde ? dit l'évêque avec surprise, qu'y a-t-il donc d'extraordinaire ?

— Vous demandez ce qu'il y a d'extraordinaire, lui répond-on. Voici deux jours que vous ne parlez plus, ne mangez plus, ne donnez plus signe de vie.

— Vous dites vrai, reprend le saint : vous avez cru que je dormais d'un profond sommeil, mais non : j'ai assisté le pape à ses derniers moments et il vient de mourir. »

De fait, on apprit bientôt que Clément XIV était mort, le 22 septembre, à 7 heures du matin, à l'heure même où Alphonse reprenait ses sens.

Or, le saint priait depuis de longs jours pour le pape qu'il savait malade. Le pape mourait dans un trouble bien compréhensible, en raison de sa lutte contre les jésuites ou plutôt contre leurs ennemis. Le pape avait besoin d'un miracle, constate le P. Berthe. « A Clément XIV abattu, épouvanté peut-être en face de la mort, Dieu conduisit en esprit un ange de la terre, pour lui murmurer doucement à l'oreille : « Confiez-vous en la miséricorde de Dieu, et mourez en paix. »

Tel est le récit du P. Berthe et nous venons de citer sa conclusion. Il admet donc sans hésiter le miracle. Puis il donne ses preuves : le fait est attesté par Tannoia, l'un des principaux témoins de la vie du saint, dans ses *Mémoires*. Or, Tannoia, avant de le consigner dans cet écrit, en avait raconté les moindres détails au procès de béatification. Il avait même fait le voyage de Sainte-Agathe, siège épiscopal de saint Alphonse, pour interroger spécialement Agathe Viscardi, la pieuse servante des Rédemptoristes, qui se trouvait au milieu du personnel de l'évêché, au moment du réveil de l'évêque de son sommeil extatique.

« Elle me donna, dit Tannoia, toutes ces particularités en présence de sa supérieure et du Père qui m'accompagnait. Quand, ajouta-t-elle, le saint prononça ces paroles : « Vous pensiez que je dormais, mais non, j'étais allé assister le pape, qui vient de mourir », tous nous étions tentés de rire, pensant qu'il n'était pas encore bien éveillé ; mais quand, plus tard, nous apprîmes que le pape était mort à cet instant-même, nous reconnûmes dans ce fait un miracle de Dieu. »

Le fait fut longuement discuté au procès de béatification. « L'avocat du diable » le contesta habilement. Le promoteur lui répondit. Il reste que le saint, en s'éveillant, annonça ce que nul ne pouvait connaître à Sainte-Agathe, à savoir que le pape venait de mourir au moment même où cessait une immobilité si étrange. Et c'était vrai. Miracle pour miracle, cette connaissance d'un fait inconnu à distance si éloignée reste inexplicable. Que par la permission de Dieu, Alphonse soit allé, en *esprit*, encourager le pape, sans que personne à Rome s'en doutât, c'est l'un des miracles les plus extraordinaires que l'on connaisse !

L. CRISTIANI.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

José Gomez CAFFARENA, S. J. — **Ser participado y ser subsistente en la metafisica de Enrique de Gante.** — **In-8 de XII-284 p., 2000 lire.** — **Rome,** Université grégorienne.

Ce volume sur l'*Etre participé et l'Etre subsistant dans la métaphysique d'Henri de Gand* est une mise au point de la métaphysique du *Doctor solemnis*. Nous ne connaissons pas d'ouvrage antérieur ayant réalisé cette synthèse, que goûteront les historiens de la philosophie du XIII[e] siècle.

L'ouvrage étant écrit en langue espagnole, on se contentera d'en reproduire, pour les spécialistes, les grandes divisions.

La première partie étudie « l'être en présence de l'entendement ». Pour Henri de Gand, l'illumination divine est la garantie d'une connaissance valable : notre esprit, après avoir atteint les essences intelligibles dans les images sensibles, en perçoit les raisons incorporelles dans la vérité éternelle. Cette affirmation trouve sa justification dans le second chapitre : l'être de l'essence dans la connaissance métaphysique.

La seconde partie s'attache à la métaphysique de l'Etre participé. C'est ici qu'on aborde le problème de la distinction réelle de l'essence et de l'existence dans les êtres créés. On sait que l'être de l'essence réelle s'est-à-dire son existence, ne se distingue pour Henri de Gand que d'une distinction intentionnelle de l'essence dont elle ne fait qu'actualiser l' « existibilité ». Elle « accède » sans doute à l'essence, mais avec elle ne fait qu'un principe interne de l'essence finie actuelle. Même conception dans le problème de la double composition, l'essence créée réalisant le terme intentionnel de l'essence considérée dans son intelligibilité divine, et l'être existentiel actualisant cette réalisation même. On devine déjà Scot sur lequel Henri de Gand aura une influence réelle.

La troisième partie est peut-être la plus intéressante, elle étudie l'Etre subsistant, Dieu : notion de l'être subsistant, sa réalité, quelle connaissance nous en pou-

vons avoir et les preuves de l'existence de Dieu, avec des rapprochements suggestifs concernant S. Thomas, Scot et Kant.

De la métaphysique d'Henri de Gand se dégage une impression de mentalité néoplatonisante d'inspiration avicennienne : « augustinisme avicennisant », dit l'A. en se référant à Gilson (p. 246).

Louis RASOLO, S. J. — **Le dilemme du concours divin.** Primat de l'essence ou primat de l'existence. — In-8 de 136 p., 1.300 lire. — Rome, Université grégorienne, 1958.

Voici un intéressant aspect du molinisme et du « bannézianisme ».

Cette étude se limite au problème du concours divin ou, ce qui revient au même, à celui de la prémotion. Sur ce terrain restreint l'A. veut défendre le molinisme, non le molinisme du « concours simultané », mais celui de la « prémotion indifférente », théorie proposée jadis par S. Robert Bellarmin et récemment défendue par Billot, d'Alès, de Régnon, Mattiussi, etc.

Mais voici l'aspect du problème ou plutôt de la discussion amorcée à l'occasion de ce problème, que nous avons qualifiée tout à l'heure d'intéressante. Dans une controverse vieille de quatre siècles, il est difficile de faire œuvre nouvelle. L'A. a voulu toutefois situer le débat d'une manière plus précise et dégager plus nettement les conceptions philosophiques sous-jacentes des deux systèmes moliniste et bannézien. *C'est surtout à la lumière de la distinction fondamentale entre l'essence et l'existence que nous espérons définir la signification philosophique du molinisme et du bannézianisme.*

On a souligné l'idée nouvelle insérée par l'A. dans la trame de son exposé. De la discussion entre « molinistes » et « bannéziens », retenons le point crucial où ils s'affrontent : « Les molinistes et les bannéziens n'ont pas la même acception du mot « déterminer ». C'est de là principalement que viennent les continuels malentendus dont se plaignent les uns et les autres... S'il y a contradiction, aux yeux des molinistes, à se déterminer et à être déterminé, c'est parce qu'ils prennent le mot « déterminer » dans un sens univoque, impliquant toujours la levée d'une indétermination. Mais chez les bannéziens, ce mot varie de sens, suivant que la détermination vienne de l'homme ou de Dieu. Dieu prédétermine la volonté en levant son indétermination, tandis que l'homme se détermine, non en levant une quelconque indétermination, mais seulement en se portant vers un bien fini avec une indifférence-transcendance. De cette façon, il n'y a plus contradiction à se déterminer et à être déterminé, car le mot « déterminer » est pris dans les deux cas dans un sens analogue, mais non univoque. La conception moliniste prévaudrait, si la levée d'une indétermination était essentielle au choix, car la détermination est un choix, même de la part de la créature. La question est donc de savoir si la conception moliniste du choix doit ellemême s'imposer.

Cette conception — tout en éliminant le concours simultané qui n'est pas essentiel au molinisme — paraît à notre auteur la seule conception logique. En effet, tous, thomistes et molinistes, affirment que la motion divine ne gêne en rien l'action de la créature parce qu'elle est transcendante. Mais il faudrait préciser cette transcendance. Or la motion divine est transcendante *parce qu'elle est au plan de l'esse*, tandis que l'activité de la créature est *au plan des déterminations*. Sans doute, Dieu est cause de toute chose, selon un mode transcendant, en ce sens que tout ce qui existe est une participation de sa plénitude. Le tort des bannéziens est d'avoir estimé que, sur le plan de l'*agir*, l'action divine doit embrasser la totalité matérielle de la créature ; ils l'étendent non seulement à l'*esse* de l'acte, mais aussi à sa détermination. Les molinistes estiment qu'il suffit que cette action divine embrasse l'action créée selon un mode transcendant, laissant les déterminations au plan de l'homme. Mais Dieu est au plan de l'*esse*. *L'esse* est l'ultime perfection vers laquelle s'ordonne toute l'action et c'est en donnant l'*esse* que Dieu tient la direction suprême de notre activité et c'est de la même manière qu'il connaît.

Nous sommes ici au cœur même de la thèse soutenue par l'A. La voici résumée dans la conclusion de l'ouvrage.

« La controverse entre molinistes et bannéziens n'est en fin de compte, qu'un prolongement de la vieille querelle autour de l'essence et de l'existence. Le bannézianisme, c'est le primat de l'essence, et le molinisme, celui de l'existence... C'est bien ainsi, si l'on projette au plan de l'être la philosophie de l'agir qui se dégage de l'un et l'autre système. L'on nous dira que les bannéziens n'ont jamais soutenu le primat de l'essence. Nous en convenons. Mais cela prouve seulement qu'ils ne conçoivent pas de la même manière l'être et l'agir. D'un côté, ils tiennent le primat de l'existence ; de l'autre pourtant leur philosophie de l'agir exige le primat de l'essence. Cette discordance vient principalement de ce qu'ils ont, pour ainsi dire, existentialisé la détermination. C'est, pour eux, une perfection positive, même si on la considère en ellemême, à part de l'*esse*. Ils en ont fait une sorte de *super-esse* qui ajoute à l'*esse* une perfection nouvelle et vers laquelle doit s'ordonner l'*esse* lui-même... C'est le molinisme qui passait généralement pour être inspiré d'une philosophie essentialiste. Cela tient surtout au concours simultané que beaucoup regardent, à tort, comme la thèse fondamentale du molinisme. Dans la théorie du concours simultané, reconnaissons-le, l'universelle transcendance de l'*esse* n'est pas suffisamment reconnue ; la détermination de l'acte semble, en effet, trop indépendante de l'*esse*... Le concours simultané n'était qu'une ébauche à dépasser. On peut l'abandonner, sans que les thèses essentielles du molinisme sur la science moyenne, la prédestination et la grâce aient tant soit peu à en souffrir, pourvu seulement qu'on maintienne le concours indifférent. La remarque vient de Lemos et de S. Robert Bellarmin. C'est dans la théorie de la prémotion indifférente que le molinisme atteint sa forme définitive. C'est là aussi qu'apparaît pleinement le primat de l'*esse*, non seulement au plan de la providence, comme chez Molina, mais aussi à celui du concours divin.

« Le molinisme est parti d'une objection à résoudre, à savoir l'accord entre le gouvernement divin et la liberté humaine. Mais c'était une objection privilégiée. Rien de plus existentiel, en effet, que la liberté. Elle ne s'explique, en fin de compte, que dans la transcendance de l'*esse*. C'est ainsi que les molinistes se trouvaient engagés dans une perspective existentielle. Leur principal mérite a été d'être dociles au réel » (p. 128-29).

Nouvelle et brillante passe d'armes dans le conflit prémotion - prédétermination : nous l'avons rapportée avec sympathie, car elle intéressera vivement les théologiens. Mais ce n'est pas encore, à coup sûr, le point final. *Tradidit disputationibus eorum.*

G. BISSONNETTE, Assomptionniste. **Moscou, ma paroisse.** — In-8 de 308 p., 870 fr. français ou 125 fr. belges. — Paris, Bonne Presse.

J. NICOLAS, Assomptionniste. **Onze ans au... paradis.** — In-8 de 300 p., 900 fr. — Paris, Fayard.

Ces deux volumes, dont chacun a pour auteur un religieux Assomptionniste, traitent d'un sujet identique : les souvenirs rapportés d'un séjour en U.R.S.S. Mais

bien différentes sont les conditions dans lesquelles il s'effectua pour les intéressés.

1. — En 1933, un accord conclu entre MM. Roosevelt et Litvinov concédait aux Américains résidant en U.R.S.S. le privilège d'être desservis par des prêtres, pasteurs et rabbins de leur nationalité. Interprété d'abord libéralement, au point que l'aumônier américain pouvait atteindre même les catholiques de nationalité soviétique, les autorités locales en restreignirent ensuite la portée par de multiples tracasseries. En fin de compte, seuls les étrangers purent continuer à bénéficer du ministère de l'aumônier, qui se vit même interdire l'accès de l'église St-Louis des Français, pourtant propriété de notre ambassade. C'est dans ces conditions que le Père Bissonnette arrivait à Moscou en 1953 et s'installait à l'ambassade américaine. Il ne devait pas être autorisé à y demeurer plus de deux ans.

Pratiquement, étant le seul prêtre catholique en résidence dans la capitale soviétique, il fut l'aumônier de toute la colonie étrangère, composée du personnel des ambassades : milieu cultivé, fortuné et somme toute passablement désœuvré. Le R. P. décrit, non sans une pointe d'humour, ses efforts pour donner l'efficacité à ses fonctions pastorales, sur le plan à la fois spirituel et humain : se faisant tour à tour prédicateur, catéchiste, rédacteur d'un bulletin paroissial, directeur de chorale certes, mais aussi sportif, musicien, joueur de bridge et même... doseur de coktails. Son désir d'information s'étendait au-delà de ce cercle réduit. A trois reprises il put entreprendre de grandes randonnées à travers le pays dans un confort relatif, allant successivement à Kiev, en Asie centrale et sur la Mer Noire, prenant ainsi conscience de l'immensité russe et de la diversité des peuples qui l'habitent. La majeure partie du livre est consacrée au récit de ces voyages fertiles en incidents pittoresques, accomplis sous la surveillance jamais en défaut de la police, donnant lieu à une ample moisson d'observations et conclusions, parmi lesquelles nous relèverons celles-ci : la centralisation due à la bureaucratie soviétique se heurte malgré tout aux particularismes locaux ; ce qui est vrai à Moscou ne l'est pas nécessairement en province et « une société sans classe offre bien des privilèges aux classes supérieures ». L'attitude du gouvernement russe à l'égard de la religion fait l'objet d'une pénétrante analyse : théoriquement il n'y a pas de persécution, mais pratiquement la campagne antireligieuse se poursuit activement et gagne du terrain, malgré une certaine résistance du peuple, pour lequel la religion est un genre de vie plus qu'un corps de doctrine et sur lequel, pour cette raison, les arguments avancés par l'athéisme ont moins de prise qu'on ne s'y attendrait à premièer vue. Le livre révèle un aspect peu connu de la vie en U.R.S.S.

2. — En 1954, le P. Bissonnette eut l'occasion d'aider au rapatriement d'un de ses confrères en religion, le P. Nicolas, lequel est précisément l'auteur du second ouvrage mentionné plus haut. Il ne s'agit plus ici de vie confortable ni de voyages d'agrément ou d'information accomplis sous le couvert de l'immunité diplomatique, mais d'une longue captivité endurée dans des conditions particulièrement pénibles.

Le P. N. avait été tout d'abord professeur dans une école dirigée par les Assomptionnistes français en Roumanie. Pendant la dernière guerre, tandis que les Roumains occupaient Odessa, il se rendit en cette dernière ville à deux reprises pour apporter les secours de la religion aux catholiques que la persécution avait épargnés. Fin 1944 il y revint encore sur l'invitation de ses supérieurs, mais cette fois il avait mission d'y rester même après le retour des Russes. Il ne se faisait dès lors aucune illusion sur le sort qui l'attendait ; du moins voulait-il ne donner lieu à aucun grief contre lui. Après avoir été soumis pendant un an aux enquêtes vexatoires de la police, il fut arrêté, incarcéré sur place, puis transféré dans l'infâme prison de la Loubianka, à Moscou, où il demeura une année entière, subissant 250 heures d'interrogatoire, de jour comme de nuit, aux prises avec un juge d'instruction qui tenait absolument à le convaincre d'espionnage. Finalement il fut condamné à huit ans de séjour dans les camps de « travail rééducatif », c'est-à-dire les bagnes où l'U.R.S.S. trouve à bon compte une main-d'œuvre abondante pour son équipement industriel. « C'est vrai, lui avait dit le Procureur, vous n'avez pas fait d'espionnage, mais ça ne signifie pas que vous n'êtes pas espion. Si vous aviez pu en faire, peut-être en auriez-vous fait, alors notre devoir est de vous empêcher d'être dans l'occasion de pouvoir en faire. » On n'est pas plus cynique.

Le P. passa deux ans dans un camp du Khazakastan oriental, puis il fut envoyé à Vorkuta, où il rejoignit les autres prêtres travaillant aux mines de charbon, à 100 km au nord du cercle polaire. Il connut le régime de la détention, où le prisonnier est traité sans aucun égard pour la dignité humaine ; il endura le froid et la faim, la fatigue des longues marches dans la neige, la promiscuité des bandits et criminels de droit commun, qui font du vol le plus audacieux une véritable industrie. Ses talents de sculpteur et de décorateur lui valurent assez souvent un traitement de faveur. Il put même célébrer la messe de temps à autre, dissimulant son matériel liturgique rudimentaire dans un tiroir ou sous la couverture de son lit. Lorsqu'il eut achevé son temps, il devint travailleur libre, soumis aux mêmes règles que les citoyens soviétiques, mais en résidence forcée à Vorkuta. Il y aurait sans doute terminé ses jours, si de hautes interventions n'avaient obtenu sa délivrance.

La sobriété de la narration n'enlève rien à son caractère poignant. Il fallut au P. N. une force d'âme peu commune pour ne pas céder au désespoir. Il ne commente que peu, laissant surtout parler les faits. Il ne cherche pas sa revanche dans un dénigrement systématique des événements dont il a été le témoin. Bien au contraire, résumant d'un mot ses impressions sur le passé, il se déclare plein d'admiration pour les indéniables progrès accomplis en U.R.S.S., mais révolté par le prix dont ces progrès ont dû être payés et par l'exploitation de l'homme à laquelle se livre un état anonyme au pouvoir absolu. Mais en même temps il donne un avertissement : les autorités soviétiques ne cessent de poursuivre l'extension du régime communiste au monde entier ; plus leurs réussites matérielles seront nombreuses, plus vive sera la séduction qui s'exercera sur les esprits, s'ils ne forment pas leurs jugements selon les principes chrétiens. Puisse cette grave leçon être entendue, pendant qu'il en est temps encore.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 9 decembris 1958

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)